

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BRUGGER Damien, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, ECOIFFIER Ludovic, GAUDILLIER Stéphane, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BEDIOT Daniel (pouvoir à Jean-Claude JEANNEAUX), CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à Laurence PEGUILLET) et CHARTON Laurent (pouvoir à Pierre THIÉBAUT).

**ABSENTS** : ECOIFFIER Ludovic et GAUDILLIER Stéphane.

**SECRETAIRE** : PEGUILLET Laurence.

***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :***

- Publier les actes de la commune sous forme électronique, sur le site internet de la commune et par affichage.
- Accepter le transfert à la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne de la compétence extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Procéder au nettoyage des 16 sépultures du carré militaire pour un montant total de 2 937 € et demander une participation du comité du Souvenir Français à hauteur de 1 000 €.
- Prévoir une avance de trésorerie avec un plafond de transfert d'un montant de 5 000 € du budget principal pour le budget annexe « Foire d'automne ». Le budget « Foire d'automne » reversera au budget principal le montant transféré, au plus tard 6 mois après l'avance, afin de ne pas avoir d'impact sur l'équilibre budgétaire de ce dernier.
- Accepter les frais de scolarité ULIS demandés par la commune de PETIT NOIR d'un montant de 790.98 € au vu du manque de services spécialisés au sein du RPI LAC.

***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC DOUZE VOIX POUR ET UNE ABSTENTION DÉCIDE DE :***

- Accepte la mise en place d'un distributeur de pain sur la commune à partir du 15 août 2022.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

*Le Maire*



***Pierre THIÉBAUT***